

Q Quelle est ma responsabilité en tant qu'usager utilisant un badge ?

R - Le badge est délivré pour une durée illimitée,

- Il est personnel, numéroté et répertorié dans une base de données,

- En cas de changement de domiciliation à l'intérieur du SIVOM, il convient de transmettre les nouvelles coordonnées au SIVOM afin de mettre à jour la base de données,

- En cas de déménagement hors du territoire du SIVOM, il convient de restituer son badge au SIVOM,

- En cas de perte ou de vol, il convient de prévenir le SIVOM rapidement pour désactiver le badge égaré. L'édition d'un nouveau badge d'accès est facturé 10 euros à l'usager,

- Le SIVOM se réserve le droit de suspendre la validité du badge en cas de non respect du règlement par l'usager, ainsi qu'en cas de prêt dûment constaté du badge à un autre usager ou à un « professionnel ».

L'usager s'engage à respecter le règlement d'utilisation du badge et du service qui en découle (voir en déchetterie et sur le site www.sivom-mulhouse.fr)



LA DÉCHETTERIE DE WITTELSHEIM

▶ HORAIRES

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 11h30
De 14h00 à 18h00

Le samedi en continu
De 9h00 à 18h00

▶ ADRESSE

Route du Wahlweg
68310 Wittelsheim
Tél. : 03 89 31 72 27

▶ DÉCHETS ACCEPTÉS



▶ DÉCHETS REFUSÉS



Un doute, une question ?

Appelez le Sivom au **03 89 43 21 30**
www.sivom-mulhouse.fr

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

DÉCHETTERIE DE WITTELSHEIM

MISE EN PLACE D'UN
CONTRÔLE D'ACCÈS

Questions-Réponses

PASS'Tri
déchetterie

CARTE D'ACCÈS
AU RÉSEAU DES DÉCHETTERIES
INTERCOMMUNALES

03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Q Pourquoi un contrôle d'accès sur la déchetterie de WITTELSHEIM ?

- R
- Le SIVOM poursuit son programme d'équipement en matière de contrôle d'accès des déchetteries pour une gestion plus moderne et plus efficace des déchetteries, et assurer un meilleur service public pour les usagers autorisés à les utiliser.
 - Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs, et suit une tendance générale en France : d'une part, il permet d'améliorer la sécurité en désengorgeant les sites, d'où une meilleure circulation des véhicules. D'autre part, il permet de maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants des communes adhérentes. Il constitue également un outil susceptible de limiter les dépôts des professionnels qui sont interdits d'accès par le règlement de fonctionnement du SIVOM.

Q L'accès en déchetterie reste-t-il gratuit ? Qu'est-ce qui va changer ?

- R
- Il n'y a pas de changement : l'accès pour les habitants est et restera gratuit sur toutes les déchetteries du SIVOM, qu'elles soient munies d'un contrôle d'accès ou non encore équipées,
 - Les horaires sont inchangés.

Q Qui pourra demander le badge d'accès ?

- R
- Tous les habitants résidant sur le territoire du SIVOM sont susceptibles de solliciter un badge. Dans le cadre de cette campagne d'information, priorité est donnée aux habitants de WITTELSHEIM.
 - Sont exclus les professionnels, administrations, associations, et les habitants ne justifiant pas d'une domiciliation dans une commune-membre du SIVOM.

Q Je n'ai pas reçu de badge, alors que ma déchetterie sera équipée de barrière, est-ce normal ?

- R
- Oui, Il n'y aura donc pas d'envoi systématique d'un badge aux habitants afin de maîtriser au mieux les coûts de cette opération. Tout usager de la déchetterie de WITTELSHEIM devra en conséquence faire la démarche pour obtenir un badge pour son foyer auprès de la mairie de Wittelsheim.

Q Comment puis-je obtenir un badge d'accès ?

- R
- Pour obtenir son badge, il conviendra de :
- Remplir un bulletin d'inscription en ligne en allant sur le site du SIVOM :

www.sivom-mulhouse.fr



- Pour les personnes ne possédant pas internet, il sera possible de se rendre en mairie pour faire cette démarche d'inscription,
- Dans les deux cas de figure, le badge personnel sera délivré en mairie, et non pas envoyé par la poste,
- Lorsque vous vous rendez en mairie, soit pour l'inscription, soit pour retirer votre badge, n'oubliez pas de vous munir des pièces justificatives requises, attestant de votre identité et de votre lieu de résidence,
- Attention, un seul badge est établi par foyer,
- Il est délivré gratuitement la première fois, et payant (10 euros) en cas de renouvellement suite à perte ou vol.

Q Suis-je limité à accéder à la seule déchetterie de WITTELSHEIM ?

- R
- Non, il sera possible d'accéder sans badge dans les autres déchetteries sans barrière, jusqu'à ce que celles-ci soient, à leur tour, équipées du même dispositif de contrôle d'accès.

Q Quelles sont les pièces justificatives à présenter ?

- R
- Une carte d'identité ou un passeport ou un permis de conduire,
 - Un justificatif de domicile (dernière facture d'eau ou d'électricité),
 - Une quittance de la taxe d'habitation la plus récente.

Q A partir de quand dois-je faire cette démarche pour accéder à la déchetterie ?

- R
- À partir du 1^{er} novembre 2017, l'inscription en ligne pour la demande, et le retrait du badge en mairie seront possibles,
 - À partir du printemps 2018, il faudra impérativement avoir son badge et le présenter à l'entrée de la déchetterie pour pouvoir accéder aux quais de déchargement.

Q Comment utiliser mon badge ?

- R
- Pour accéder aux déchetteries du SIVOM équipées d'une barrière de contrôle, vous devez respecter les étapes suivantes :
- 1 - Présentation du badge « sans contact » devant la borne d'identification,
 - 2 - Ouverture de la barrière si le badge est valide,
 - 3 - Accès aux quais de déchargement,
 - 4 - Sortie du site.